

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 24 juin 2024

GESTION DU PATRIMOINE - AVENANT À LA CONVENTION D'ACHAT DE CHALEUR POUR LE SIÈGE SOCIAL DE LA CAN

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Ségolène BARDET à Romain DUPEYROU, Patricia DOUEZ à Franck PORTZ, Noémie FERREIRA à Florent SIMMONET, Elsa FORTAGE à Sébastien MATHIEU, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Alain LIAIGRE à Olivier D'ARAUJO, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGÉ, Corinne RIVET BONNEAU à Florent JARRIAULT, Mélina TACHE à Lucien-Jean LAHOUSSE.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Christian BREMAUD, Dany MICHAUD.

Titulaires absents pour départ :

Jacques BILLY, Alain CHAUFFIER, Thibault HEBRARD, Elmano MARTINS, Claire RICHECOEUR.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 24 JUIN 2024

GESTION DU PATRIMOINE - AVENANT À LA CONVENTION D'ACHAT DE CHALEUR POUR LE SIÈGE SOCIAL DE LA CAN

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le réseau de chaleur urbain de Niort Clou-Bouchet est à ce jour propriété de Deux Sèvres Habitat (DSH). Ce réseau fonctionne au gaz pour chauffer l'eau chaude qui circule le long de son réseau de distribution sur près de 6 km, pour assurer les besoins de chauffage des barres d'habitation, mais aussi de plusieurs abonnés.

En effet, sont entre autres raccordés à ce réseau de chaleur :

- La Ville de Niort : école Emile Zola, école Jean Zay, Hôtel de la vie associative ;
- Le Conseil départemental : service d'accueil mère-enfant ;
- La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) : pour les besoins de chaleur du siège social, rue des Equarts.

DSH a retenu, dans le cadre d'un contrat d'exploitation, la société Dalkia qui exploite le réseau de chaleur à l'image d'un délégataire. Ce contrat, initié en 2008, prend fin le 30 septembre 2024.

En 2011, la CAN a conventionné avec DSH pour raccorder le siège social au réseau de chaleur de Niort Clou-Bouchet.

En 2023, la CAN a engagé une étude de faisabilité pour que la collectivité au sens large reprenne le réseau de chaleur, l'étende et le convertisse aux énergies renouvelables, au vu des enjeux (fiscalité réduite si le taux d'énergies renouvelables est supérieur à 50%, décarbonation, stabilité et compétitivité des prix d'achat de la chaleur renouvelable, ...).

Le calendrier de reprise du réseau étant contraint, DSH a négocié avec Dalkia pour prolonger le contrat d'un an, soit jusqu'au 30 septembre 2025.

Aussi, l'objet de la présente délibération consiste à prolonger par avenant la convention d'achat de chaleur auprès de Dalkia, exploitant du réseau de chaleur de Niort Clou-Bouchet, pour une durée supplémentaire de 1 an, selon les conditions définies à l'avenant (annexe ci-jointe). Cette prolongation nécessite également un réajustement des conditions financières.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer l'avenant de prolongation à la convention pour l'achat de chaleur, de manière à alimenter en chaleur le siège social de la CAN.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué